

# Le procureur de la République annonce l'arrestation d'un groupe d'extrémistes

**M.** Mohamed El Gheith Ould Oumar, procureur de la République près le tribunal de Nouakchott a fait samedi soir la déclaration suivante à la presse nationale et internationale:

*"A chaque fois qu'il y'a une affaire qui intéresse l'opinion, le parquet saisit l'occasion d'apporter des éclaircissements.*

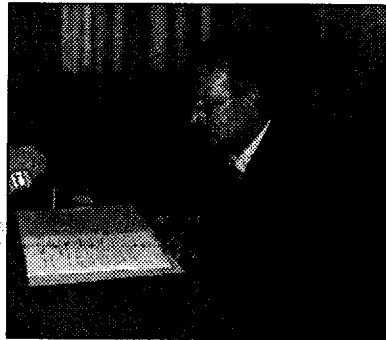
*Ces derniers jours, un groupe d'extrémistes agissant en dehors de tout cadre légal, exhortant à la violence, propageant des propagandes fallacieuses dans les mosquées en les utilisant à des fins politiques, sectaires et individuelles, a été arrêté.*

*Certains d'entre eux ont commis des actes non approuvés par le gouvernement en exposant les*

*mauritaniens à subir des représailles; d'autres ont organisé des associations de malfaiteurs dont le but avoué est le recrutement et l'entraînement à l'étranger de nos jeunes innocents pour la réalisation de leurs objectifs.*

*Ces actes multiples constituent des infractions graves prévues et réprimées par les articles 3 et 8 de la loi 64-98 du 09 juillet 1964 relative aux associations modifiée par la loi 73-157 du 2 juillet 1973, 03 et 20 de la loi no 031-2003 du 24 juillet 2003 relative aux mosquées, l'article 77 alinéa 2, 246 et 247 de la loi 162-83 du 09 juillet 1983 portant code pénal.*

*C'est sur cette base que le parquet a requis du juge d'instruction du premier cabinet du tribu-*



*nal de la wilaya de Nouakchott, l'ouverture d'une information.*

*Il est évident que la République Islamique de Mauritanie, qui est un Etat de droit, garantit une justice indépendante et le respect des droits des prévenus, notamment ceux de la défense ainsi que les droits qui leur sont subséquents".*